



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 029 (2015)

Le Congrès du Conseil de l'Europe effectue une visite de post-monitoring en République de Moldova

Strasbourg, 30 juin 2015 – Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe effectuera une visite de post-monitoring en République de Moldova, le 2 juillet 2015.

La délégation du Congrès sera composée de Philippe Receveur (Suisse, PPE/CCE), Rapporteur du Congrès sur la démocratie régionale et Francis Lec (France, SOC), Rapporteur du Congrès sur la démocratie locale.

La République de Moldova a fait l'objet de deux visites de suivi en 2005 et 2011. Une visite à haut niveau a également eu lieu les 1er et 2 Juillet 2014 à Chisinau au cours de laquelle les rapporteurs du Congrès ont rencontré les autorités nationales et des représentants des autorités locales, y compris dans l'unité territoriale autonome de Gagaouzie et dans la région transnistrienne de la République de Moldova. C'est lors de cette visite que les autorités nationales moldaves ont exprimé le souhait d'entrer en dialogue politique avec le Congrès, afin de mettre en œuvre sa Recommandation 322(2012) sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova.

Un programme de post-monitoring a été élaboré en partenariat avec les autorités moldaves, lequel prévoit deux unités de post-monitoring définies autour des principales recommandations du Congrès qui se dérouleront le 2 juillet 2015. La Stratégie Nationale de la Décentralisation (SND) sera passée en revue au cours de la première unité de post monitoring, et consistera en un bilan des actions réalisées en 2012-2015. La seconde unité de post-monitoring abordera plusieurs thématiques, toujours fondées sur les principales recommandations adoptées par le Congrès, telles que *la clarification des compétences entre les niveaux locaux et le niveau national, la consultation des collectivités locales, et la diminution de la tutelle sur les collectivités locales*.

A l'issue de ces unités de post-monitoring, une feuille de route, élaborée par les rapporteurs avec les autorités nationales et tenant compte des priorités, des besoins du gouvernement et des réalités du pays, sera officiellement remise au gouvernement. La signature et la remise officielle de cette feuille de route clôturera la procédure de post-monitoring.

Contact : Stéphanie Poiriel, Mobile : +33 (0)6 63 55 07 10, Stephanie.poiriel@coe.int

Pour plus d'informations :

[Recommandation 322 \(2012\)](#)

[Dossier « monitoring »](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)